



**Parc naturel marin du golfe du Lion
Bureau du 27 septembre 2018**

Délibération n°2018-019

Approbation du procès-verbal du bureau du 21 décembre 2017

- VU le code de l'environnement et notamment les articles L.334-3 à L.334-5, R.131-28-7, R.131-28-8, R.334-33 à R.334-38
- VU le décret n°2016-1842 du 26 décembre 2016 relatif à l'Agence française pour la biodiversité (AFB)
- VU le décret n°2011-1269 du 11 octobre 2011 portant création du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU la délibération n°2017-05 du conseil d'administration de l'Agence française pour la biodiversité du 21 février 2017 portant délégation donnée aux conseils de gestion des parcs naturels marins
- VU l'arrêté conjoint en vigueur du préfet maritime de Méditerranée et du préfet des Pyrénées-Orientales n°010/2018 du 02 février 2018, portant nomination des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU le règlement intérieur du Parc naturel marin du golfe du Lion
- VU la délibération du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion n°5 du 9 juillet 2012, accordant délégation au bureau
- VU le plan de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion


CONSIDERANT que le quorum est atteint et que le bureau peut valablement délibérer

CONSIDERANT la proposition de procès-verbal du bureau du 21 décembre 2017

CONSIDERANT les deux demandes de modifications adressées au Parc avant la session

Article 1

Le bureau du Parc naturel marin du golfe du Lion approuve le procès-verbal de la session du bureau du 21 décembre 2017, avec les deux modifications effectuées en session.

Michel MOLY


Président du conseil de gestion



**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

14^e BUREAU DU PARC NATUREL MARIN DU GOLFE DU LION

PROCÈS-VERBAL

Date : 21 décembre 2017

Lieu : Hôtel de la Communauté de Communes
Albères-Côte Vermeille-Illibéris
Argelès-sur-Mer

Version finale approuvée par le bureau du 27 septembre 2018

Participants

Membres du bureau

Président

- Michel MOLY – Représentant de l'instance de gestion de la Réserve naturelle marine de Cerbère-Banyuls

Représentants de l'Etat

- Sébastien FOREST – DREAL Occitanie
- Xavier PRUD'HON – DDTM/DML

Représentants des collectivités territoriales et leurs regroupements

- Pierre AYLAGAS – communauté de communes Albères côte Vermeille Illibéris
- Nathalie PINEAU – commune de Saint-Cyprien

Représentants des organisations représentatives des professionnels

- Marc PLANAS – CIDPMEM
- Guilhem HUBERT – Association des armateurs privés français
- Serge PALLARES – Union des villes portuaires d'Occitanie

Représentants d'associations de protection de l'environnement

- Aline FIALA – Comité de conservation de la nature des Pyrénées-Orientales

Personnalités qualifiées

- Jacques DIETRICH – Ifremer
- Philippe LENFANT – Université Perpignan *via Domitia*

Commissaires du gouvernement

- Thierry DUCHESNE, Préfecture maritime de Méditerranée

Équipe du Parc

- O. MUSARD (chef du service Ingénierie), B. FERRARI (chef du service Opérations) – Directeurs par interim
- M. DUMONTIER (qualité de l'eau), J. CAMMAL (développement durable), A. GIGOU (patrimoine naturel), C. JABOUIN (pêches)

Invités et accompagnants

- F. COLLE & C. VASCHETTI (Préfecture maritime de la Méditerranée), B. PEREZ (CRPMEM Occitanie), M-L. LICARI (CD 66), A. FOURNIER (adjointe agriculture), M.-C. DUCASSY-PADROS (commune de Saint-Cyprien).

M. MOLY accueille les membres du bureau et de l'équipe. Le quorum étant atteint, la session est ouverte à 14h.

Une minute de silence est observée à la mémoire des enfants décédés dans l'accident d'autocar à Millas le 14 décembre 2017.

Eléments d'introduction

M. MOLY souhaite apporter des précisions à propos des difficultés évoquées lors de la dernière session du bureau et liées au nouveau contexte AFB :

- Une partie non négligeable de la dotation budgétaire de l'établissement n'a pas pu être dépensée du fait du nouveau fonctionnement et de la mise en place des nouvelles procédures.
- Le Parc des estuaires Picards et de la mer d'Opale (EPMO) a émis un avis conforme défavorable pour l'implantation d'un parc d'éoliennes dans son périmètre. Le dossier doit être examiné par le CA de l'AFB dont les conclusions pourraient être inverses à celles du conseil de gestion.
- A l'heure actuelle, les parcs ne peuvent plus s'autosaisir d'un dossier, comme par exemple celui des travaux de Port-la-Nouvelle ni d'émettre des avis conformes.

Ce contexte de fonctionnement difficile a conduit les présidents de parcs à écrire à M. le ministre au mois de mai 2017. L'engagement de Mme Pompili a été respecté à la lettre.

Les présidents de parcs et l'AFB ont rendez-vous au ministère le 11 janvier 2018. Les discussions porteront autour de trois axes :

- les avis conformes : pour retrouver la capacité à en émettre
- la capacité d'auto-saisine : sur des projets pouvant avoir un impact sur l'environnement du Parc
- le manque de personnel dans les parcs.

Les présidents des parcs ont été sensibles au fait que la présidente du Parc d'Iroise ait été solidaire de la démarche malgré le fait que ce parc soit celui qui se rapproche le plus du modèle originel.

Malgré ce contexte, le Parc a débuté l'année 2017 avec un agent de terrain et la termine avec sept, des locaux techniques sur le port d'Argelès-sur-Mer et deux navires. Les agents de terrain devront cependant suivre des formations diplômantes pour devenir pleinement opérationnels d'ici à l'été 2018.

Proposition d'ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal du Bureau du 07 septembre 2017
3. Avis sur le renouvellement de la concession d'utilisation du DPM en dehors des ports relatif à la digue de protection de l'anse Cerbère
4. Eléments du bilan d'activités 2017
5. Eléments du plan d'action 2018
6. Appels à projet 2017 et 2018
7. Présentation de journées d'études et d'échanges à destination des élus
 - 7.1. Séminaire « Climat, érosion, quel littoral pour demain ? »
 - 7.2. Journée d'études « Ports maritimes et développement durable au sein du Parc naturel marin du golfe du Lion : pour une dynamique collective renforcée »

- 7.3. Colloque AFB-CNFPT « Biodiversité et Collectivités : quelles opportunités pour les territoires »
8. Programmation prévisionnelle 2018 des bureaux et conseils de gestion
9. Questions et points divers

G. HUBERT, en tant que transporteur de passagers, souhaite ajouter un élément au point 9 : la gestion des mouillages pour les structures de plongée dans la baie de Paulilles.

P. LENFANT souhaitait ajouter un point sur les programmes de recherche 2018 mais, ce point sera traité début 2018 pour ne pas alourdir l'ordre du jour.

B. PEREZ souhaite ajouter un point sur le transfert du siège de l'OP PROQUAPORT à l'OP du Sud via l'AMOP. X. PRUD'HON précise qu'il a reçu une demande consensuelle de l'AMOP, association qui regroupe toutes les organisations de producteurs de Méditerranée, avec le nom du titulaire. Cette demande sera soumise à la direction de l'eau et de la biodiversité pour une possible intégration lors de la signature du prochain arrêté nominatif de janvier 2018 (liée aux élections prud'homales).

1. Adoption de l'ordre du jour

M. MOLY rappelle l'ordre du jour prévisionnel de cette session du bureau et en propose l'adoption.

En l'absence de remarque, la proposition d'ordre du jour est soumise au vote des membres du bureau

Adoption de l'ordre du jour après ajout des deux éléments dans les points d'information

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n°2017-026

2. Approbation du procès-verbal de la session du bureau du 7 septembre 2017

En l'absence de demande de modification, M. MOLY soumet à l'approbation des membres du bureau le procès-verbal de la session du 7 septembre 2017.

Approbation du procès-verbal de la session du bureau du 7 septembre 2017, sans modification

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n°2017-027

3. Avis sur le renouvellement de la concession d'utilisation du DPM en dehors des ports relatif à la digue de protection de l'anse Cerbère

Ce point ne suscite ni demande de précisions, ni débat.

Le conseil de gestion émet un avis favorable à la demande de concession d'utilisation du domaine public maritime en dehors des ports, relatif à la digue de protection de l'anse Cerbère.

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération n°2017-028

4. Eléments du bilan d'activités 2017

M. MOLY rappelle que, malgré la nette augmentation des effectifs du Parc en 2017, l'on reste loin du modèle initial de 2010 à 40 agents.

Il insiste sur l'importance d'augmenter la communication autour des actions du Parc. Nous ne bénéficions pas, par exemple, d'une pleine page sur la mer dans un quotidien comme l'Indépendant, contrairement à l'Hérault et l'Aude. Chaque membre du conseil de gestion se doit, dans sa structure, d'aider le Parc dans sa communication afin de le faire connaître et reconnaître.

Durant l'année 2018, il conviendra d'assurer un suivi des projets des lauréats dans la presse et les médias. Ce seront autant d'objets de discussion qui pourront faire l'objet d'articles dans l'Indépendant, créant ainsi une multiplication des coups de projecteurs.

Le Parc poursuit ses travaux, au côté du Parlement de la mer, du plan littoral 21 (etc.) pour démultiplier les actions. Il est aussi rappelé que l'Etat, les collectivités et les différents organismes doivent veiller à la cohérence de leurs actions avec le plan de gestion.

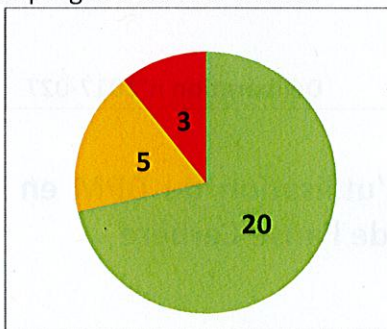
M. MOLY fait part de son inquiétude quant à la volonté de l'AFB de ne recruter que des fonctionnaires dans les parcs, prenant appui sur les décisions concernant les directeurs de Parc par exemple.

En 2017, le Parc avait un cadre programmatique en cinq points :

- Mobilisation citoyenne et sensibilisation du public
- Communication et information
- Intervention technique sur les milieux naturels ou le patrimoine culturel
- Appui technique et ingénierie pour les activités de gestion
- Suivi écologique du milieu et des espèces.

La dotation budgétaire 2017 était à la hauteur du programme d'actions. Le plan d'actions 2017 comportait 28 fiches actions (aucune en surveillance et contrôle du fait de l'absence de service opération au moment de son élaboration).

Un indicateur de « pilotage », développé dans le plan de gestion, permet de suivre la différence entre le programmé et le réalisé.



Météo des 28 projets 2017

- Des actions non engagées du fait de manque d'avancées significatives de la part des partenaires ou en interne
- Des actions ayant nécessité un recalibrage, ayant connu des avancées très relatives ou discontinues

Tout au long de l'année, différents projets ont fait l'objet d'une présentation au conseil de gestion suivant un format de « point d'étape » (ex l'épave romaine Port-Vendres 1, les travaux liés aux éoliennes, etc.).

Quelques exemples d'actions 2017 du Parc :

- études et suivis des cétacés en lien avec les opérateurs de whale-watching

- études et suivis des coraux profonds en lien avec la DCSMM et la désignation des sites Natura 2000 au large
- reconfiguration du groupe de travail sur la mise en réseau des ports
- évaluation de la pêche récréative en collaboration avec l'Université de Perpignan et la Réserve

Un focus est proposé sur l'appui du Parc au projet d'aire marine éducative des criques de Porteils. Ce label « aire marine éducative » (AME), initialement créé aux Marquises, est déployé à l'échelle nationale depuis 2016 (à ce jour, 55 AME en métropole et outre-mer). Des classes de primaire sont en charge de « gérer » une zone maritime littorale de petite surface, support à une éducation à l'éco-citoyenneté et au développement durable. Cinq classes (150 élèves) d'Argelès-sur-Mer sont ainsi « responsables » d'une des criques de Porteils, qui bénéficie d'un riche environnement naturel et culturel. Les élèves se déplacent sur le terrain accompagnés des partenaires du projet : enseignants, équipe du Parc, commune d'Argelès-sur-Mer via le programme des Enfants de la mer.

M. MOLY salue cette initiative et propose une intervention des enfants en conseil de gestion.

O. MUSARD insiste sur les cadres AFB en cours de réflexion et à partir desquels il sera nécessaire de produire les documents tels que le rapport d'activité et dont le format sera harmonisé dès 2018 pour tous les parcs naturels marins. Toutes les actions seront reliées au plan de gestion, validé par le conseil en 2014.

5. Eléments du plan d'actions 2018

L'AFB a annoncé une augmentation de 10% du budget 2018 du Parc par rapport à celui de 2017, qui devrait s'élever à 712 000 € (590 000 € en 2017). Le format du budget évoluera, notamment sur le découpage des lignes budgétaires sur lesquelles il est possible d'intervenir et sur une simplification générale. En outre, l'AFB demande un exercice de programmation pluriannuelle.

Le plan d'actions 2018 évoluera également sur les points suivants :

- La programmation 2018 liée à la mise en œuvre de Natura 2000 en mer devra être plus visible, comme toutes les actions liées à l'application des politiques publiques.
- Le plan d'actions sera désormais structuré autour de grands axes stratégiques dont la formulation n'est pas encore définitivement actée :
 - AXE STRATEGIQUE 1 : Un déploiement de partenariats profitables à l'acquisition de connaissances et de suivis innovants et de référence
Exemple 2017 : journée science et gestion
Exemples 2018 : évaluations des déchets, suivis environnementaux par satellite, suivis de la pêche récréative, etc.
 - AXE STRATEGIQUE 2 : Un renforcement des initiatives et capacités techniques et de décision des acteurs du territoire
Exemple 2018 : séminaire d'échanges techniques sur les risques d'érosion
 - AXE STRATEGIQUE 3 : Une politique d'information et de médiation démultipliée
Exemples 2018 : renouer le dialogue avec les journalistes, et augmenter notre capacité à être présents sur le terrain pour ancrer le Parc dans le paysage régional,

valoriser les travaux scientifiques comme la campagne sur les canyons profonds, appel à projets 2018, converses de taverne.

- AXE STRATEGIQUE 4 : Une capacité renforcée à répondre aux attendus des politiques publiques environnementales et de développement durable

Exemples 2018 : poursuivre les travaux sur les sites Natura 2000, préservation des biens culturels maritimes, participation à des projets européens via des réseaux collaboratifs, initier des travaux sur les zones fonctionnels halieutiques, promouvoir une vision zonée et proposer des évolutions réglementaires.

Les mots clefs de cette programmation 2018 sont : visibilité et reconnaissance, lien au sein du Parc (présence au conseil de gestion), articulation, effet de levier et inspireur de dynamiques et de projets.

A. FIALA propose un suivi des espèces nouvelles ou invasives (caulerpe, barracuda, girelle paon) et la poursuite des suivis oursins. Des échanges sur les espèces invasives et en particulier, sur le cas de *Caulerpa taxifolia* qui n'est plus présente dans le port de Saint-Cyprien comme précisé par S. PALLARES, permettent de mettre en exergue les difficultés pour établir des démarches de veille systématique. Cette question constitue, quoi qu'il en soit, un sujet à part entière.

S. PALLARES mentionne la position de certains groupes de plaisanciers contre des projets de mouillages payants dans le Parc. Sur ce point, il est rappelé que les deux seuls projets actuels dans le Parc concernent la reprise de la gestion des mouillages du CODEP 66 par le Parc et la ZMEL dans la baie de Paulilles en lien avec la requalification du quai Dezoums de Port-Vendres en tant que mesure compensatoire.

Th. DUCHESNE précise le contexte de cette opposition au cœur d'une politique publique, entre principe de liberté des mers et contraintes environnementales de protection. La croissance considérable de la taille des navires de croisière et des yachts a occasionné des dégâts dans les fonds des Alpes maritimes, par exemple. Plusieurs réponses sont alors possibles dont celle de rendre payants certains mouillages, notamment pour les croisiéristes, ou trouver des financements via l'Agence de l'eau ou des fonds européens. Des expérimentations ont cours dans la baie de St Tropez. Quoi qu'il en soit, il n'est plus acceptable que des ancrages se fassent sur des espèces protégées.

M. MOLY précise que les bouées sont payantes dans la baie de Collioure mais qu'un service est offert en contrepartie (poubelles pour les déchets, bateaux navettes).

B. FERRARI précise qu'une des missions de terrain du Parc durant l'été 2017 a été de sensibiliser les plaisanciers à propos des ancrages dans les herbiers.

X. PRUD'HON souligne deux actions 2018 du Parc : les journées techniques sur le risque d'érosion (sujet majeur dans les 10 à 50 prochaines années) et la mise en place des contrôles en mer en lien avec les services de l'Etat (équipe de terrain assermentée et opérationnelle, moyens nautiques). La complémentarité et la coopération entre les services sont très importantes sur ce territoire. S. PALLARES s'interroge sur les coûts liés au recul stratégique.

P. LENFANT indique qu'il serait intéressant d'avoir une vision globale de toutes les études et projets de recherche qui sont menés sur le périmètre du Parc.

6. Appel à projets 2017 et 2018

2017 : quels enseignements ?

- un cadrage institutionnel, administratif et juridique, qui s'affine à l'AFB
- un temps d'instruction inapproprié (21 dossiers pour huit jours d'instruction)
- dossiers de qualité sur le fond et la forme notamment pour les structures habituées à rédiger des demandes de subvention
- un besoin d'accompagnement de certains acteurs
- beaucoup d'échanges en amont sur les projets.
- une forte mobilisation des acteurs de la sensibilisation (14 dossiers sur 21)
- des retombées presse à attendre
- une demande de ne pas lancer d'appel à projets durant la période estivale.

2018 : proposition, formulation

- probablement entre 80 000 et 100 000 €
- un thème à valider à l'issue de cette session du bureau afin de permettre une rédaction du règlement de l'appel à projets dès le début de janvier 2018 pour une validation au conseil de gestion du 6 février 2018, une publication de deux mois dans la foulée, une instruction à partir du 22 avril et une présentation des candidatures lors du conseil de gestion du 31 mai

Le thème de référence pour l'appel à projets 2018 serait « appropriation ». Le thème 2018 proposé est le suivant : « développement durable des activités nautiques et sous-marines dédiées à la découverte et/ou à la protection du patrimoine marin par le déploiement d'actions participant à la préservation de la biodiversité et de l'environnement marins ».

Ce thème permettrait de financer des projets visant, par exemple, à développer des initiatives autour les « ailes » de la saison touristique et de l'appropriation du Parc (découverte, présentation de la réalité de l'espace marin), etc.

Plusieurs membres du bureau interviennent :

- Le thème doit être suffisamment large pour englober des projets variés. T. DUCHESNE indique que les termes « protection et découvertes ferment peut être un peu l'envergure du thème.
- G. HUBERT indique que ce thème lui convient car les activités qu'il représente touchent un public large, varié et qu'ils disposent de nombreux outils de communication. Les partenariats sont possibles avec ce thème.
- S. PALLARES demande si les ports sont inclus dans cette thématique (maîtrise des fluides, déplacements doux dans les ports, investissements).
 - O. MUSARD prend pour exemple l'organisation de journée de sensibilisation autour du principe de navigation à moindre impact.
- A. FIALA imagine des actions de réhabilitations de zones d'habitats.
- P. AYLAGAS fait part du constat d'un manque de professionnels diplômés pour l'encadrement des activités de plongée et demande si un projet comme le Festival International du Documentaire Méditerranéen (FIDOM) peut être finançable.
 - Le thème de la formation entre bien dans le cadre de la thématique (il y a également des financements régionaux possibles cf. Institut nautique de Méditerranée de St Cyprien) ainsi que l'organisation d'un festival (il y a également d'autres options administratives qui pourraient être pertinentes dans ce contexte). G. HUBERT alerte sur le fait que pendant 10 ans la Région a financé des capitaines 200 mais qu'au bout de 5 ans, il n'y avait plus qu'un diplômé sur 10 qui continuait à naviguer.

Fort de ces retours pertinents sur le dimensionnement des thématiques, le règlement de l'appel à projets 2018 sera présenté, discuté et validé lors du conseil de gestion du 6 février 2018.

7. Présentation de journées d'études et d'échanges à destination des élus

7.1 Les 14-15 mars 2018 : Séminaire « Climat, érosion, quel littoral pour demain ? » - témoignages, tables rondes, vidéos au profit des communes bordant le Parc :

- Réunir les élus locaux, régionaux et nationaux, les scientifiques et les experts
- Partager les questionnements d'ordre réglementaire, technique et économique
- Valoriser et partager des expériences

7.2 Fin février puis fin avril : deux journées d'échanges techniques « Ports maritimes et développement durable au sein du Parc naturel marin du golfe du Lion : pour une dynamique collective renforcée » puis production d'une feuille de route pour le groupe de travail (GT), dans un objectif de valoriser et partager des expériences et d'échanger autour d'initiatives en cours ou en projet. Sont rappelés les quatre axes initialement envisagés justifiant l'organisation de ce GT :

- Support à la communication du Parc
- Partage et renforcement des bonnes pratiques
- Cadre fédérateur d'engagements communs
- Levier pour l'économie littorale et maritime

7.3 les 7 et 8 février : Colloque AFB-CNFPT « Biodiversité et Collectivités : quelles opportunités pour les territoires »

8. Programmation prévisionnelle 2018 des bureaux et conseils de gestion

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1												
2					Conseil ?							
3					Conseil ?							
4												
5				Bureau ?								
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												
13												
14												
15												
16												
17												
18												
19												
20												
21												
22				Conseil ?								
23				Conseil ?								
24				Conseil ?								
25				Conseil ?								
26				Conseil ?								
27				Conseil ?								
28												
29												
30				Conseil ?								
31												
	Vacances scolaires				Conseil de gestion			Conseil ?	Option entre le 22 avril et le 3 mai			
	Sam-Dim				Bureau			Bureau ?	Optionnel			
	Férié (hors vacances et we)											

Il a été constaté une présence plus importante aux sessions du conseil de gestion lorsque le calendrier est présenté bien en amont. Un calendrier a donc été envisagé à cet effet tout en actant des incertitudes très importantes concernant le calendrier du dossier de demande d'avis pour la ferme pilote d'éoliennes flottantes (plusieurs milliers de pages) : la sollicitation de la DREAL est actuellement prévue le 08 mars 2018 mais cette date pourrait être décalée.

9. Questions et points divers

G. HUBERT : une réunion a été demandée au Parc entre les plongeurs et les transporteurs concernant la gestion et les bouées du cap Béar. Dans le cadre du développement de l'activité baignade et grillade l'été, il y aurait maintenant besoin de deux à quatre bouées pour les transporteurs maritimes, dans un souci de protection des posidonies mais également de sécurité.

M. MOLY ajoute qu'il serait intéressant d'étudier les taux d'occupation de cet espace par les bateaux. Une charte de bonne conduite existe dans la Réserve et toute une économie de plongée se développe dans cet espace. Il y a toujours des soucis pour récupérer les données de fréquentation des bouées de mouillage par les structures de plongée. Certains plaisanciers ont également fait part d'une certaine agressivité de certaines structures de plongée lorsqu'ils étaient amarrés à une bouée.

O. MUSARD ajoute que les réflexions autour de l'organisation des mouillages se font en cohérence avec la réglementation en cours dans le Parc et la Réserve. Nous travaillons bien dans le cadre de la recherche de nouveaux aménagements mais il rappelle les délais nécessaires pour l'installation de tels équipements : un an à un an et demi.

G. HUBERT indique que la taxe Barnier représenterait, depuis 2013, environ 100 000 à 120 000 € si tout le monde la payait. M-L. LICARI rappelle que seuls 40 500 € ont été encaissés au titre de la taxe Barnier sur les cinq saisons. Cette somme ne correspond qu'à un seul déclarant, sauf pour l'année 2015 où il y en a eu deux.

T. DUCHESNE indique que les douanes peuvent être légitimement saisies par le conseil de gestion pour éclaircir ce point.

G. HUBERT ajoute qu'il ne s'agit que de trois armements et bientôt quatre, qui ne sont pas, par ailleurs, d'accord avec les montants demandés (7% sur un aller simple et 3,5% sur un aller-retour). Les autres activités en sont dispensées, comme, par exemple, le kayak et la plongée. Il serait intéressant de connaître la destination finale de cette taxe perçue par le département.

M. MOLY remercie les membres pour leur présence et clôt la réunion.

La session est levée à 17h30.

Le président du conseil de gestion
du Parc naturel marin du golfe du Lion

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a vertical stroke and a horizontal line at the bottom.

M. MOLY

